



jeune Conseil de l'Arctique. Neuf ans après que l'ancien premier ministre Brian Mulroney ait été le premier à proposer un regroupement des nations circumpolaires, le Conseil est parvenu à surmonter les réticences américaines et est devenu un organisme fonctionnel, bien que doté de fonds insuffisants. De conception hardie et de structure originale, en particulier du fait qu'il inclut les organisations autochtones pan-nationales, le Conseil n'a pas encore peu tenir ses promesses.

En tant que vecteur d'une politique établie, le Conseil est déjà considéré comme l'institution clé de notre politique circumpolaire.

« Le Canada est fermement convaincu, déclarent les Affaires étrangères, qu'un forum est nécessaire pour promouvoir la coopération et une action concertée, et pour donner une priorité politique au règlement des questions urgentes qui se posent dans le Nord circumpolaire. Ces questions dépassent le simple cadre de la promotion de l'environnement. »

Mais, et c'est un grand « mais », des idées hardies ne se transforment pas nécessairement en réalités viables. Le remarquable travail d'un personnel consciencieux – le Conseil a eu la chance de bénéficier de la présence de quelques fonctionnaires remarquablement dévoués, notamment les Canadiens et les Norvégiens – ne suffit pas à assurer le succès d'une institution. (Sans cela, la Ligue des Nations n'aurait pas été un échec.)

Jusqu'à présent, bien que le Conseil ait été extrêmement actif, en particulier dans le domaine de la coopération environnementale, et en dépit de ressources extrêmement limitées, il n'a pas réussi à capter l'attention du public ni à s'imposer, pour Ottawa (ou pour n'importe lequel des autres États membres) comme l'arène privilégiée pour les discussions avec ses voisins nordiques.

Que le Conseil de l'Arctique « doive » devenir l'arène principale de ces discussions semble être presque un article de foi pour les intéressés. Il n'a cependant pas encore réussi à obtenir un plus large soutien. Peut-être faudra-t-il que des questions plus litigieuses se posent pour que le public s'y intéresse vraiment, pour qu'il attende plus d'un Conseil de l'Arctique dont le prestige sera alors rehaussé.

Les droits de la personne et l'auto-détermination

Aucun examen de la politique étrangère canadienne n'est complet et ce n'est que justice, sans qu'on soulève la question des droits de la personne. Cette question ne semble cependant pas être posée, même parmi le nombre relativement réduit de ceux qui souhaitent voir créer un volet « circumpolaire » de notre politique étrangère. On ne peut cependant l'éluder. La manière dont la Russie traite les minorités, en particulier les peuples autochtones, est au mieux jugée comme insatisfaisante et au pire comme scandaleuse. Certains de ces peuples sont en voie de disparition.

L'importance que le Canada accorde aux droits de la personne dans le contexte de sa politique étrangère varie. Moins en fonction du type et de la gravité des abus ou de la répression que d'autres considérations. Par exemple, pendant des décennies, les droits de la personne ont été un des principaux facteurs de définition de nos relations avec l'Afrique du Sud, et ils ont dominé le programme du Commonwealth. En Chine, nos réticences ont été subordonnées au commerce et à l'investissement. D'un côté, un engagement constructif, de l'autre, une vigoureuse condamnation, avec toutes les nuances entre les deux. Considérez le cas de Cuba, celui du Nigéria. Deux approches différentes qui sont peut-être toutes deux parfaitement justifiées.